

## DECISION DU MAIRE 2026/013

Madame la Maire de Bourbon-Lancy

### OBJET :

**Demande de  
subvention REAAP –  
2026  
Projet actions  
Parentalité 2026  
Centre Social  
Espace J. BAKER**

Vu les articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame la Maire pour demander à tout organisme financeur, l'attribution de subventions,

Vu le projet du Centre Social Espace J. BAKER de mettre en place des actions de soutien à la parentalité dans le cadre de son projet familles,

Vu le projet du Centre Social Espace J. BAKER de développer des actions en partenariat avec les acteurs locaux pour renforcer les synergies dans l'accompagnement des familles du territoire,

Considérant que cet investissement représente un engagement financier et qu'il est nécessaire pour la Commune de solliciter toutes les subventions pouvant être allouées pour la réalisation de ce projet parentalité,

### DECIDE :

**ARTICLE 1 :** De déposer un dossier de demande de subvention au titre de l'Appel à Projets du Réseau d'Ecoute, d'Appui et d'Accompagnement des Parents « Réseau Parents 71 » pour l'année 2026.

Le Centre Social, dans le cadre de son projet familles et sa mission de soutien à la Parentalité, souhaite organiser pour les futurs parents, parents d'enfants et d'adolescents :

- Ateliers enfants-parents « Eveil artistique »
- Café Poussette
- Spectacle musical sur les violences conjugales et intrafamiliales

**ARTICLE 2 :** Le montant sollicité au REAAP est de 3 990 € (pour un total de dépenses s'élevant à 7 232 €).

**ARTICLE 3 :** Ampliation de la présente décision sera adressée :

- au représentant de l'Etat,
- à la Directrice Générale des Services pour exécution,
- au Comptable Public, Responsable de la trésorerie municipale.

Communication sera donnée au Conseil Municipal lors de sa réunion la plus proche.

Fait à BOURBON-LANCY, le 24 février 2026

Edith GUEUGNEAU  
Maire

